



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501620-20260709-2026_08_070-DE

REUNION DU 9 JUILLET 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20
représentés : 2

votants : 21

Date de convocation : 2 juillet 2026.

L'an deux mil vingt-six, le 9 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme NOËL Marie-Laure ; M. MOREL Sylvain ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. FADIER Thierry ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absents excusés : M. DELAMARE Fabien ; Mme KERGOAT Morgane ;

Pouvoir : M. DELAMARE Fabien donne pouvoir à Mme BODIN Marie-Eve ;

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme BADICHE MANCEL Karine .

2026-08-070 - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DE VILLAGE.

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune avait été sollicitée par plusieurs organismes mutualistes souhaitant s'associer à un projet de « mutuelle de village » au bénéfice des habitants de Louvigné-du-Désert. Face au nombre important de candidatures reçues, le Conseil Municipal avait envisagé de recourir à une procédure de sélection formalisée afin de retenir un partenaire dans un souci d'équité et de transparence.

Par courrier du 24 novembre 2025, la commune avait informé les organismes concernés du report de cette procédure, en raison du contexte préélectoral et du principe de neutralité qui s'impose aux collectivités territoriales. Il avait alors été précisé que la procédure d'appel à candidatures serait lancée à l'issue des élections municipales.

Le renouvellement du Conseil Municipal offre désormais le cadre approprié pour engager cette démarche. La procédure visera à sélectionner un organisme mutualiste susceptible d'accompagner la commune et ses habitants dans la mise en place d'un dispositif de complémentaire santé accessible à tous.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le lancement d'une procédure d'appel à candidatures visant à sélectionner un organisme mutualiste pour la mise en place d'une mutuelle de village à Louvigné-du-Désert ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager cette procédure et à signer tout document afférent ;
- De charger le Directeur Général des Services de définir les modalités et critères de sélection, en lien avec Monsieur le Maire.

DECISION

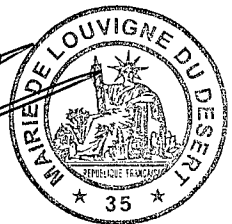
Le conseil municipal accepte cette proposition l'unanimité.

Fait et délibéré, le 9 juillet 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.